



## renegociation de la pension alimentaire

Par **pourhugo**, le **24/03/2010** à **23:26**

J'ai demandé au JAF une renégociation de pension alimentaire (de 85 € versée par le papa de mon fils). Elle a été déterminée il y a 8 ans. A l'époque je travaillais, lui non. Il s'était engagé verbalement à l'augmenter lorsque sa situation serait plus clémente. Elle l'est depuis 5 ans et il n'a rien fait. Il refuse la réindexation, (ne respecte pas le délai) chaque année alors qu'il dirige désormais une entreprise. La pension m'a été réglé de suite après sa détermination par la CAF et il a repris ses versements en Mai 2008 sur leur demande. Pour ma part je suis au chômage depuis juin. Notre audience a été reporté car il y avait grève des magistrats. Aujourd'hui je reçois du conseil du papa de mon fils une lettre simple dans laquelle il me demande de lui fournir les éléments que je compte remettre au JAF; Dois-je répondre à cette personne que je ne connais pas ? Mon fils et moi-m<sup>e</sup> subissons un harcèlement du père depuis, j'ai fait une main courante car il y a eu violences verbales et menaces de représailles, dois-je en informer le JAF car l'audience est en MAI; chaque visite de mon fils chez son papa se solde par : il faut que ta mère ar<sup>^</sup>te sa procédure ou je ne te ferait plus de cadeau, ou tu vas vivre l'enfer.. et puis tu ne portes pas mon nom donc je ne donnerai rien et je vais renoncer à mon statut de père...

Par **001**, le **25/03/2010** à **08:27**

bonjour,  
vous devez répondre a l'avocat de la partie advserse. c'est le principe du contradictoire.  
toutes les pieces transmises au juge doivent avoir été envoyées a l'autre partie

Par **pourhugo**, le **25/03/2010** à **09:41**

Merci de votre retour. Si je ne peux pas prendre un avocat, puis-je me débrouiller seule ?